



Objectif

Cette politique a pour objectif de définir les règles concernant le programme Sport-Études de Virtuouse Centre Acrobatique.

Condition d'admission

L'athlète qui souhaite s'inscrire dans notre programme Sport-Études doit être identifié par sa fédération sportive.

Il doit être identifié comme étant un athlète de niveau « espoir », « relève », « élite » ou « excellence », conformément aux politiques et procédures de Gymnastique Québec;

Entraîneur Sport-études/Certification

En tout temps, lors des séances d'entraînement un entraîneur avec une certification minimale niveau 3 (technique, pratique et théorique) ou avec un profil de compétition développement (volet technique et volet C requis) du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), ou une formation équivalente, reconnue et autorisée par la fédération sportive ;

Respect du code de conduite de l'entraîneur de Virtuouse Centre Acrobatique

Antécédent judiciaire à jour

Athlète

Respect du code de conduite de l'athlète du Centre acrobatique Virtuouse.

Code vestimentaire de l'athlète

Se référer au code de conduite de l'athlète

Horaire

Voir code de conduite de l'Athlète

Un encadrement sportif de 15 heures par semaine à raison de trois (3) heures consécutives par jour scolaire durant l'année scolaire, selon le cadre défini dans le modèle de développement de l'excellence de la fédération;

L'horaire d'entraînement sera de 13h00 à 16h00, mais peut varier selon les besoins;

La présence aux cours est obligatoire et les absences sont notées. Le temps d'entraînement est considéré tel qu'être à l'école. Trop d'absence peut mener au renvoi du programme;

Lors des congés fériés, les cours sont annulés;



Lors d'une journée pédagogique, les cours ont lieu à l'heure habituelle;

Une présence aux camps d'entraînement organisés par le club et aux compétitions est obligatoire ;

Lors de compétitions et/ou évènements, l'entraîneur se réserve le droit d'annuler des séances d'entraînement, les parents recevront un courriel de la part de l'entraîneur.

Absence de l'athlète

Les absences devront être motivées auprès de l'entraîneur;

Seuls les motifs d'absence suivants sont reconnus : maladie sérieuse, convocation à un tribunal, décès d'un proche parent; rendez-vous médical;

Les motifs d'absence suivants sont également reconnus valables s'ils sont préalablement discutés et autorisés par l'entraîneur concerné : un rendez-vous avec un intervenant des services de l'école; une activité scolaire.

Exemple d'absences non valables, entre autres, et sans s'y limiter :

- Le travail;
- Un cours de conduite;
- Des vacances et/ou voyages non autorisés par l'école ;
- Rendez-vous abusifs sur les heures d'entraînement;

Engagement avec un autre club, les athlètes doivent prioriser le programme Sport-études, car c'est un engagement scolaire obligatoire ;

Les absences non autorisées seront automatiquement mentionnées à votre dossier de l'établissement scolaire et un courriel aux parents sera envoyé.

Transport

École secondaire De Mortagne, Boucherville

Le transport de l'école au centre d'entraînement est assuré par les parents. Toutefois, le Club s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de pouvoir trouver un transporteur et informera les parents dès qu'un transporteur sera confirmé. Le prix du transport pour le midi est en sus du tarif annuel et vous sera transmis par le club à la fin août.

Le retour après l'entraînement est au soin des parents.

École Secondaire Gérard-Filion, Longueuil

Le transport de l'école au centre d'entraînement est assuré par l'école. Tous les détails vous seront transmis par celle-ci.

Le retour après l'entraînement est au soin des parents.



Évaluation de l'athlète

Durant l'année l'athlète doit participer à deux évènements organisés par le club pour une évaluation de la condition physique.

La transmission de l'évaluation à l'école est selon les termes du bulletin unique (Grille d'évaluation).

Un bilan de l'évolution des performances de l'athlète qui tient compte de la grille d'évaluation produite par la fédération.

Blessure de l'athlète

Sauf en cas d'une blessure grave, une présence aux entraînements est obligatoire. Un suivi avec les services périphériques sera demandé à l'athlète ayant subi une blessure à long terme pour lui permettre un retour progressif, le plus rapidement possible et en toute sécurité.

Lors d'un surentraînement et/ou une surcharge, une rencontre/ communication avec les parents de l'athlète aura lieu.

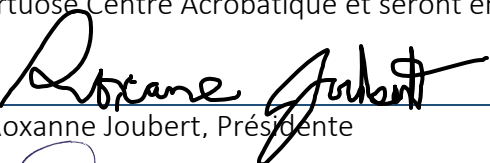
Les commotions cérébrales

L'athlète, ses parents, les entraîneurs et tout intervenant au programme Sport-études s'engagent à respecter le protocole de gestion des commotions cérébrales.



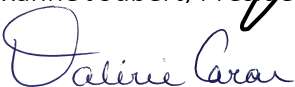
Approbation et signatures

Les présentes politiques ont été adoptées par les membres du conseil d'administration de Virtuouse Centre Acrobatique et seront en vigueur à partir du 17 juin 2020.



Roxanne Joubert, Présidente

20 oct 20
Date



Valérie Caron, Secrétaire

22/10/2020
Date